

COMMUNICATION AUX PARENTS POUR L'ACCUEIL DES ELEVES DE 6EME ET DE 5EME A PARTIR DU 18 MAI

Sous réserve de disposer de masques et à partir du lundi 18 mai, les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} dont les familles sont volontaires, seront accueillis par groupes dont le nombre d'élèves sera inférieur ou égal à 15, une semaine sur deux.

Faute d'un nombre suffisant de personnels et dans le cadre du respect des règles sanitaires en vigueur, il n'y aura pas de cours le mercredi matin, le mardi après-midi et le vendredi après-midi. **Le fonctionnement du collège et les règles habituelles de vie vont être considérablement modifiés.**

Les élèves accueillis de chaque classe seront répartis en 2 groupes de taille équivalente : le groupe 1 sera accueilli au collège la semaine du 18 mai (semaine B dans le calendrier du collège) et le groupe 2 la semaine du 25 mai (semaine A) et ainsi de suite. Votre enfant sera soit dans le groupe 1 soit dans le groupe 2.

Ce dernier point vous sera communiqué par le professeur principal de la classe de votre enfant.

Chaque groupe-classe sera pris en charge par un professeur de la classe par demi-journée. Le lundi matin, l'accueil se fera par le professeur principal : celui-ci distribuera les masques et rappellera aux élèves les principales règles sanitaires et les gestes barrière.

Le service de restauration fonctionnera. Les familles qui le souhaitent pourront inscrire leur enfant au self (voir horaires ci-dessous). Les enfants ne pourront pas amener de nourriture au collège.

Les horaires des cours et des repas sont les suivants :

5èmes : cours 9h30-12h ; repas au self de 12h à 12h45 ; pause de 12h45 à 13h ; cours 13h-15h30.

6èmes : cours 10h-13h ; pause de 13h à 13h15 ; repas au self de 13h15 à 14h ; cours de 14h à 16h.

Les élèves mangeant au self ne pourront pas quitter le collège avant 12h45 pour les 5èmes ou 13h45 pour les 6èmes les mardi et vendredi.

Cas des enfants des personnels soignants et autres personnels prioritaires :

Ils seront, contrairement aux autres enfants, accueillis toutes les semaines et toutes les demi-journées sauf le mercredi après-midi et les jours fériés. Il seront intégrés dans le groupe de leur classe lorsqu'il y aura cours ou pris en charge par un surveillant lorsqu'il n'y aura pas cours (c'est-à-dire le mardi après-midi, le mercredi matin et le vendredi après-midi).

L'accueil le matin se fera selon les horaires suivants (il faudra veiller à ce que vos enfants soient bien à l'heure) :

6A	Entrée à 9h30 (bâtiment A)
6B	Entrée à 9h30 (portillon)
6C	Entrée à 9h45 (portillon)
6D	Entrée à 9h45 (bâtiment A)

5A	Entrée à 9h (bâtiment A)
5B	Entrée à 9h (portillon)
5C	Entrée à 9h15 (bâtiment A)
5D	Entrée à 9h15 (portillon)

Les élèves ne pourront pas garer leurs vélos, trottinettes dans l'enceinte du collège. L'accès en vélo et trottinette est fortement déconseillé.

Pendant les cours, les élèves resteront dans les mêmes salles selon le tableau suivant :

6A	Salle A02
6B	Salle A07
6C	Salle C01
6D	Salle A12
5A	Salle B04
5B	Salle B01
5C	Salle B07
5D	Salle B09

Les élèves auront une récréation dans la cour le matin et une ou plusieurs pauses l'après-midi en salle de classe. L'accès aux toilettes, au self, la circulation dans les couloirs seront régis par des règles spécifiques qui seront expliquées aux élèves. Le collège ne pourra pas fournir de manuels ou de matériels aux élèves : il faut que ceux-ci pensent à amener les manuels et le matériel nécessaires en fonction des indications des professeurs.

Les élèves n'auront pas accès au collège le matin avant les horaires indiqués. Ils ne pourront pas rester au collège après les cours. L'accès aux casiers est interdit (exceptionnellement, une demande d'accès peut être faite auprès de Mme Le Roux) ainsi que l'accès au CDI.

En aucun cas, les élèves ne pourront à aucun moment échanger entre eux un objet quel qu'il soit.

L'accès des parents au collège n'est pas autorisé.

En cas d'absence ou de retard de votre enfant, vous êtes tenus d'informer le collège par Pronote (les règles sanitaires interdisant toute manipulation de billet ou de carnet de liaison).

Rappels aux parents pour leur enfant :

Vous devez prendre la température de votre enfant le matin avant qu'il se rende au collège (en cas de doute, votre enfant ne pourra pas aller au collège).

Vous devez lui rappeler les gestes barrière et les règles de distanciation sociale, qu'il doit respecter, **y compris à l'extérieur du collège.**

Protocole pour élèves ne respectant pas les règles sanitaires :

En cas de manquement aux règles sanitaires par un élève, un rappel oral à l'ordre sera fait par Mme la CPE et les parents seront prévenus. Si l'élève désobéit à nouveau, l'élève ne pourra plus venir au collège (appel des parents pour venir le chercher). Et ce en vertu de l'article R421-10 du Code de l'Éducation qui stipule « En qualité de représentant de l'État au sein de l'établissement, le chef d'établissement : (...) prend toutes dispositions, en liaison avec les autorités administratives compétentes, pour assurer la sécurité des personnes et des biens, l'hygiène et la salubrité de l'établissement ».

Nous sommes bien conscients que cette organisation puisse ne pas vous satisfaire. Mais les règles sanitaires et nos moyens matériels et humains nous l'imposent. Si vous avez des questions au sujet de cette organisation, il faut vous adresser directement à M. le Principal par mél (alain.bouchez@ac-rennes.fr) ou par téléphone au collège : 02 98 49 09 65.

Merci pour votre compréhension et coopération.